

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 5 (1902)
Heft: 252

Artikel: Feuilleton du Pays du dimanche : Le guide de L'Empereur
Autor: Bazin, René
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-251851>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS 30^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

30^{me} année LE PAYS

AVIS

Nous prévenons les lecteurs du **Pays**, ainsi que le public en général, que l'**Histoire des Franches-Montagnes**, que nous publions actuellement dans le **Pays du Dimanche**, aura un tirage à part, formant un beau volume, proprement imprimé.

Comme ce tirage sera restreint à un certain nombre d'exemplaires, les personnes qui désirent se procurer cet ouvrage, voudront bien s'adresser au plus tôt à l'éditeur, soit à l'**Imprimerie de la Société typographique de Porrentruy**. Prix fr. 3. — l'exemplaire.

HISTOIRE

DE LA

SEIGNEURIE DE SPIEGELBERG OU DES

FRANCHES-MONTAGNES

PAR

A. DAUCOURT, curé de Miécourt.

Le Prince par un rescrit, avait donné l'ordre aux différents Etats de l'Evêché, de préparer leurs cahiers ou papiers relatifs à leurs doléances. Le bailli de Saignelégier exécuta les ordres du Prince et fit savoir aux mécontents du Noirmont, de Saignelégier et autres qu'ils aient à lui remettre leurs cahiers de redressement des abus. Bien loin d'obéir les meneurs engagèrent les révolutionnaires à se rendre à l'appel de Reng-

guer et à envoyer des députés qui, avec ceux d'Ajoie, de St-Ursanne, de Franquemont et de Malnuit, au nombre de 24, devaient, selon Rengguer, faire la majorité de la députation aux Etats.

Ils rédigèrent une protestation contre le refus que faisait le Prince de convoquer les Etats, contre l'appel des députés suisses et des troupes autrichiennes. Trois députés portèrent cette délibération au Prince, mais ils furent si mal reçus que l'assemblée des révolutionnaires prit d'autres mesures. Les populations du voisinage des Franches-Montagnes, d'Inderviler, Charquemont etc... menaçaient de venir prêter main forte aux révoltés du Noirmont et des autres lieux de la Montagne. Ce secours inattendu fit grandir l'insolence des exaltés qui refusèrent net de remettre au bailli de Saignelégier le cahier des doléances et lui firent savoir que les Franches-Montagnes s'en tiendraient uniquement à la charte de l'Evêque Imier de Ramstein, de 1384 et que les autres traités, notamment ceux de 1595 et de 1731, étaient abolis. Là-dessus le grand-bailli, M. de Kempf informa le Prince des agissements des révolutionnaires de son bailliage, par la lettre suivante.

• Monseigneur

• Comme les députés de la Franche-Montagne des Bois ne se sont non seulement pas mis en devoir de communiquer, ainsi qu'ils l'avaient promis solennellement, au Magistrat les griefs qu'ils prétendent présenter à la prochaine Assemblée des Etats de la Principauté : mais que par surcroît de perfidie ils ont montré le front et l'insolence de faire rouler tantôt l'un tantôt l'autre de leurs membres dans les différentes Commu-

nautés du Département, soit pour rafermir les mauvais sujets dans leurs sentiments pervers et opiniâtres, soit pour intimider et entraîner les bons, qui jusqu'à présent avaient la force de résister à la séduction ; il arrive par là que je n'ai pas encore pu avoir les délibérations des Communautés sur les quatre articles que Votre Altesse daigne proposer par son très gracieux Rescrit du 7 février dernier. Il n'y a que le Magistrat, qui a toujours donné les marques les plus sincères d'une soumission, fidélité et attachement inviolables qui supplie Votre Altesse de recevoir avec sa bonté ordinaire la déclaration et respectivement protestation, que je prends la respectueuse liberté de lui présenter ci-incluse.

• Les députés s'assemblent très fréquemment pour conférer de leurs négociations, ils travaillent on ne sait à quoi ni comment ; ils ne font part aux Communautés que de la moitié de leurs opérations, et de ce qui peut les flatter, ou induire en erreur ; et en un mot ils travaillent à leur pièce pour gagner des journées et perdre le Pays. L'on dit que leur but est de ne s'en tenir qu'à la seule lettre de fondation de la Montagne de l'année 1384, titres et traités postérieurs, comme par exemple le Traité de 1595, la transaction de 1731 etc. etc... et si ces pauvres gens s'avengent à ce point jusqu'à méconnaître les traités les plus authentiques et les plus sacrés, il sera, à mon avis, facile de les réduire, qui demande trop ne mérite rien ; et si l'on peut rompre les Traités de 1595 et de 1731, la concession de l'Evêque Imier de 1384 peut également être annulée et par là Votre Altesse entrera dans la propriété de tous les fonds de la Montagne.

Feuilleton du *Fays du Dimanche* 10

LE GUIDE DE L'EMPEREUR

PAR

RENÉ BAZIN

Il entra dans Toul par la porte de France, traversa en diagonale la ville où les becs de gaz s'allumaient, et chercha pendant plusieurs minutes, dans la rue du Pont-de-Bois, quelle pouvait bien être la maison de la femme Hulin. Un petit juif qui jouait devant la porte d'un boucher le renseigna, et le conduisit au fond d'une cour, où s'élevait une vieille construction en briques dont la façade était moisie et où la par l'égout des toits et des évier.

— Maria Huber ? demanda M. Audouin à une grosse femme rouge, qui entr'ouvrit la porte et

montra sa tête enveloppée d'un cache-nez. Maria Huber est revenue chez vous ?

— La petite Allemande ? Oui, je l'ai revue.

— Tant mieux ! dit M. Audouin en rougissant.

Alors elle a fait un arrangement avec vous ? Elle a repris possession de sa chambre ?

— Non pas ! Il n'a pas été question de la loger. Elle m'a payé les huit francs qu'elle me devait, je lui ai rendu les mauvaises détroques que j'avais retenues en gage, elle a tout roulé en deux petits paquets, un pour chaque main, et elle a filé.

— Où ?

— A la gare donc ! Elle doit avoir passé la frontière, j'en jurerais. A cet âge-là, ça ne peut pas prendre son parti d'être lâchée.

— Et l'enfant ?

— Je ne sais pas ce qu'elle en a fait : elle ne l'avait pas.

Dans la cour où sa voix sonore, son accoutrement étrange avaient rassemblé quatre ou cinq locataires épiant les mots et les gestes du

visiteur, le capitaine Audouin lança un juron formidable, et, rapprochant les sourcils, le visage en colère, cria :

— Répétez, pour voir si vous mentez !

La femme, intimidée par le voisinage de ce géant, qui tendait vers elle son masque de Japonais en colère, se recula en disant :

— Excusez, mon général... je ne peux pas pour vous plaire, vous dire qu'elle l'avait : elle ne l'avait pas !

Sans répondre, M. Audouin se retourna, et, à grandes enjambées, traversant la cour, suivant la rue du Pont-de-Bois, puis celle du Murot, se hâta vers le logis où Véronique devait l'attendre. Il courait, dans la nuit déjà sombre, que trouait çà et là le gros cube de rayons projeté par une boutique. Les passants qui reconnaissaient le légendaire M. Audouin, dans ce grand corps penché, la tête dans le vent, le manteau envolé et claquant en arrière, pensaient : Qu'a-t-il donc ?

Ce qu'il a ? Il a peur. • Qu'est devenu l'en

Il y en a qui s'imaginent que Messieurs les Députés Suisses sont arrivés à Porrentruy pour prendre les sujets sous la protection du louable Corps Corps Helvétique, et pour les soutenir contre le souverain légitime, on a beau leur dire le contraire, ils n'en croient rien, tel est l'aveuglement du paysan.

Je suis etc...

signé de Kempff,

Saignelégier le 1 mars 1791.

Sur ces entrefaites le Prince, allarmé des dispositions révolutionnaires de certaines parties des Etats, se hâta d'appeler à son secours les troupes autrichiennes qui attendaient à Rheinfelden, le moment d'occuper le pays et d'y rétablir l'ordre au nom de l'Empereur.

L'arrivée de ce secours impérial déconcerta les meneurs qui prirent immédiatement la fuite en France.

Aux Franches-Montagnes par contre quelques révolutionnaires et amis de Renguer, soutenus et encouragés par Copin du Noirmont, organisèrent des clubs où ils ne se gênaient pas d'appeler le Prince un tyran qui voulait asservir, disaient-ils, son peuple par des régiments autrichiens.

L'audace de ces révoltés des Franches-Montagnes, secondés par les révolutionnaires du Doubs, avait été provoquée par les agissements des Français, voisins de la Montagne. Le canton d'Indevillers avait envoyé, le 20 mars 1791 aux autorités du Doubs, une circulaire pour protester contre l'appel des troupes de l'Allemagne par le prince. Cet important document avait été copié par Voisard et envoyé à l'adresse du comilé révolutionnaire de Porrentruy, le 21 mars 1791, avec la signature du notaire Laville, député. Voici ce document.

« Le canton d'Indevillers assemblé par ses Maires et Députés pour délibérer sur le parti à prendre dans ces circonstances critiques où il se trouve, à raison de sa situation étant environné de toutes parts des terres de la Principauté de Porrentruy m'a chargé faire connaître son vœu et sa façon de penser sur l'arrivée des troupes étrangères dans ce pays aux cantons qui nous sont voisins et de demander les leurs afin de pouvoir agir uniformément, après avoir assisté à une conférence que ces députés parmi lesquels j'ai eu l'honneur de faire nombre, on eût en-

« semble pour remplir le devoir qu'ils m'ont imposé, je veux parler en leur nom et rapporter la résolution qu'ils ont prise.

« C'est avec le regret le plus vif et une véritable crainte pour la suite que nous voyons arriver des troupes autrichiennes dans notre voisinage quoique le nombre en soit petit, cela nous fait voir que le passage est frayé et ouvert à de nouvelles troupes qui pourraient y venir. Ces troupes favoriseront nos contre-révolutionnaires et leur formeront un foyer d'où ils pourront faire jouer leurs machines et leur manœuvres iniques avec plus de succès que depuis l'Allemagne. Ces troupes sont autant d'ennemis pour ainsi dire dans notre pays. Ne cherchant pas à dissimuler qu'elles sont envoyées par des hommes qui souhaitent de tout leur cœur l'anéantissement de notre belle constitution, quelles sont actuellement à la disposition de ceux qui ont le même désir. Qui peut nous répondre que ce n'est point une tentative pour nous éprouver et qu'après celles-ci aucunes autres n'arriveront en plus grand nombre auxquelles se joindront tous nos mécontents de France ? Vous nous direz qu'alors on les repoussera, mais par le même principe qu'on fait valoir actuellement pour nous défendre d'agir nous serons arrêtés, d'ailleurs il sera beaucoup plus difficile et nous en serons toujours nous autres cantons voisins pour être le théâtre des combats qu'il faudra livrer tandis qu'à présent sans coup férir on pourrait facilement les faire prendre la route d'où elles viennent.

« Nous sommes parfaitement rassurés sur le mal et les désordres qu'ont fait entrevoir, si nous passions nos limites pour les raisons que nous apportons ci après.

« Presque tous les habitants de cette Principauté sont indignés de l'arrivée de ces soldats comme il conste par la délibération de tous leurs représentants qui nous a été récemment adressée. C'est la volonté seule d'un Prince injuste qui les a conduits chez eux. Le peuple n'a-t-il pas le droit de dire à ces soldats :

« Nous ne voulons point que vous habitiez dans notre contrée, si vous y séjournez malgré nous, c'est une violence que nous tacherons de repousser par la force. Ce peuple agissant ainsi est-il injuste et

« rebelle ? Qui osera le dire ? si non un fourbe ou un homme dont la nature est dépravée. Nos augustes représentants n'ont-ils pas été dans le même cas ? N'avons-nous pas tous agi de même ?

(A suivre).

Un fin matois

Le père Brudet était un de ces Normands rudes, circonspects, mystificateurs, qui justifient tous les proverbes par lesquels le peuple tenta d'expliquer l'âme hilare et pratique des buveurs de cidre.

Les rides de son visage ne traduisaient pas seulement de longues années de labeur : ces rides parlaient un langage clair, exprimaient en un idiome compris de tous, et pour ainsi dire avec des mots et des lettres de la langue courante, la malice, l'astuce, la finasserie du père Brudet. Petites, serrées, elles plissaient tout le visage de raies obliques, et elles souriaient plus qu'elles riaient, énigmatiques, avec des airs de se moquer du monde, et qui pourtant n'étaient point franchement désobligeants.

Les yeux du père Brudet, qui clignotaient entre des bourrelets de peau sèche, et dont la flamme se reculait, vive, diabolique, capricieuse comme celle d'un feu-follet, les yeux du père Brudet confirmaient l'impression produite par ses rides. On n'aurait su dire si l'ironie qui se reflétait dans leur miroir d'acier gris s'émoussait de quelque bienveillance, ou s'aiguissait d'un mépris absolu.

De sorte que les plus habiles, les plus retors se sentaient humiliés devant lui. Ses rides et ses yeux leur criaient qu'il était plus habile et plus retors qu'eux, et arrêtaient là leurs révélations. Nul ne pénétra jamais la pensée du père Brudet.

A vingt lieues à la ronde du petit village normand qu'il habitait, il avait acquis une notable réputation de fin matois.

Au moment des foires, chacun se le disputait ; il était avéré que le cultivateur qui l'emmenait avec lui au marché vendait son bétail à bon compte. Il s'entendait à merveille à limer les cornes d'une vache pour la faire paraître plus jeune et de meilleure race, à pratiquer, pour que le lait s'amassât dans le pis, des flagellations d'orties, à rogner les onglons, en un mot, à

— Parce que je n'ai l'intention d'élever personne ; parce que, tout spécialement, moi, officier, je ne me sens pas la vocation d'élever des Allemands ; parce que tu oublies que tu es une petite maîtresse de musique...

Elle pâlit si fort, toute droite devant lui, qu'il ajouta :

— Tu oublies que tu gagnes nos deux vies, mon enfant !

— J'y ai songé, au contraire, répondit Véronique. A midi, quand j'ai vu que la mère ne rentrait pas, j'ai été bien troublée, et puis l'idée m'est venue que l'enfant serait à moi, peut-être, et j'ai été heureuse... De ma chambre, j'ai fait signe à notre voisine Gillette Menou, l'ancienne revendeuse des halles de Nancy, et nous nous étions entendues... Oh ! si vite et si bien !... Elle acceptait de garder le petit, aux heures où je ne serais pas là, pour rien, par amitié, par pitié...

— Assez ! interrompit sèchement M. Audouin. Je n'éleve pas des Prussiens. Va tremper la soupe, car j'ai eu froid, à Ecrouves !... Je me suis éreinté pour cette Allemande qui abandonne ses petits.

(La suite prochainement.)

fant de cette Maria Huber ? songe-t-il. Aurait-elle commis le crime qu'elle avait résolu hier ? Le petit route-t-il dans la Moselle ? Ou bien l'aurait-elle abandonné ? Et alors... alors... Cinq heures et demie... Véronique est sûrement rentrée... Les leçons sont données. M. Audouin arrive devant sa maison. Il tourne la clef, avec un frisson, dans la serrure de la porte. Il traverse la cuisine et le salon où il n'y a personne ; il monte dans sa chambre, qui est la première là haut ; il appelle :

— Véronique !

Les ténèbres sont presque complètes, mais il reconnaît sa fille aux lignes mobiles d'une ombre qui se lève dans la chambre voisine, et qui vient à lui.

— Véronique, où est l'enfant ?

— Chut ! dit-elle, il dort.

— Tu l'as gardé ?

— La mère n'est pas revenue.

— Pas depuis ce matin ?

— Non. Où est-elle ? Vous le savez ?

— En Allemagne, la gueuse ! Elle est Allemande ! Elle nous a roulés tous deux, comprends-tu ?

En parlant, il avait saisi la main de Véronique, et, marchant à reculons, il ramenait la jeune fille vers la fenêtre qui donnait encore un peu de jour. Il cherchait à lire, sur le visage de Véronique, une volonté qu'il redoutait d'y voir. L'ombre diminuait un peu à mesure qu'il avançait. Il apercevait maintenant les contours fermes du front, les traits qui n'étaient pas changés, le brun calme des yeux.

Là, te voici dans la lueur du couchant... Véronique, réponds-moi... Depuis des heures et des heures que tu veilles, ton imagination t'a emportée... Tu as fait un projet... Je le lis dans ton regard !

— C'est vrai, dit doucement Véronique : j'ai pensé que si le petit était abandonné par la mère, moi, je l'élèverais.

M. Audouin fut secoué d'un mouvement de colère qui ressemblait à un rire.

— Ah ! ah ! vraiment je l'avais deviné !... J'en ai tremblé depuis la rue du Pont-de-Bois jusqu'ici... C'est bien toi avec tes générosités absurdes... Eh bien ! ce ne sera pas ! Je ne veux pas !

— Pourquoi !